



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 29 juin 2025	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 11 : Dégagé (Temp. : 26 °C)	Vent	10 km/h (Sud-Ouest)	
État de la piste	Courses 1 à 11 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	11	Courses de qualification	2 SC	Inscriptions totales 78/81
Total des paris mutuels	\$ 297,487			
	Vétérinaire contacté	Dr L. Berthiaume Atack	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Brethour, Fred (à distance)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Aucun problème à signaler.

Courses :

1. **Enquête** visant à déterminer une possible obstruction commise par le #3, "ROSE RUN ASTRO", (William Roy), arrivé en 3^e position, envers le #6, "SEURAT HANOVER", (Pascal Berube), arrivé en 5^e position.

Après avoir discuté avec les deux conducteurs (M. Berube a déclaré qu'il avait dû retenir son cheval, tandis que M. Roy a déclaré qu'il avait la voie libre pour se déplacer) et visionné la vidéo de la course, il a été déterminé qu'il n'y avait pas eu d'obstruction et que l'ordre d'arrivée restait inchangé.

Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/pC-DOFsOJTA>

2. Le #1, "SAULSBROOK CAMI", (Pascal Berube), qui a subi un bris d'équipement (entraves trotteuses) survenu avant le poteau de $\frac{1}{4}$ de mille, ce qui a provoqué un bris d'allure du cheval, entraînant une sortie avant de terminer sa course.
Le #3, "FINAL TEXT", (Guy Gagnon), a subi un bris d'équipement (support de tête) après le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille.
Il a terminé la course avec de l'équipement brisé.
Rien d'autre à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Rien à signaler.
5. Rien à signaler.
6. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Rien à signaler.
11. Examen de la cadence de la course établie par le #2, "KIKI DEE HANOVER", (Pascal Berube), concernant le deuxième quart ($26^4 57^3 125^2 155^3$).
Compte tenu du déroulement de la course, du fait que le #2 est un débutant et que M. Berube le stimulait avant le poteau du $\frac{1}{2}$ mille, il n'y a pas eu d'infraction à la règle 22.05.01(k) de la CAJO (cadence comparable à celle de la classe).
Rien d'autre à signaler.

Réclamations :

Course 3

Le #1, "VIS A VIS BLUECHIP" (2), pour \$ 31,250, par Mickey Sudar et Arpad Szabo (Robert Kyle Fellows entraîneur).